



CONSULTATION EUROPÉENNE DE PERSONNES SANS LOGEMENT 2010

OCTOBRE 2010



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	4
INTRODUCTION	5
LA POLITIQUE EUROPÉENNE CONCERNANT LES PERSONNES SANS LOGEMENT	6
MÉTHODOLOGIE DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE CONSENSUS SUR LE « SANS ABRISME » 7	
LE COMITÉ PRÉPARATOIRE.....	7
LES EXPERTS.....	7
LES QUESTIONS.....	7
LE JURY.....	7
LA VOIX DES PERSONNES SANS LOGEMENT	8
LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA CONSULTATION	9
LE FRONT COMMUN SDF	9
<i>DAK</i>	9
<i>Solidarités Nouvelles</i>	10
<i>Chez Nous / Bij Ons</i>	10
BAPN	10
ORGANISATION DE LA CONSULTATION EUROPÉENNE DES PERSONNES SANS LOGEMENT 2010.. 12	
ELABORATION DE LA MÉTHODE POUR ORGANISER LA CONSULTATION	12
ELABORATION DES THEMES ET DES QUESTIONS A POSER AUX CONSULTATIONS.....	12
THÈMES	13
EDITION D’UN MANUEL POUR LA CONSULTATION	13
MIS SUR PIED D’UN SITE.....	13
LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE FRONT	13

LES CONSULTATIONS.....	14
LES COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PARVIENNENT AU FRONT	14
REDÉFINITION DES THÈMES	14
RÉPONSES AUX 6 QUESTIONS QUI SERONT POSÉES À LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE CONSENSUS SUR	15
QUESTION 1 : QUE SIGNIFIE « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI » ?	15
<i>L'absence de logement engendre différents sentiments.....</i>	15
<i>L'absence de logement engendre des carences.....</i>	16
<i>De multiples causes ont pour effet l'absence de logement</i>	17
QUESTION 2 : METTRE UN TERME À « L'ABSENCE DE CHEZ SOI » : UN OBJECTIF RÉALISTE ?	18
<i>Les solutions</i>	18
QUESTION 3 : LES APPROCHES POLITIQUES DIRIGÉES VERS LE LOGEMENT CONSTITUENT ELLES LES MÉTHODES LES PLUS EFFICACES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ABSENCE DE CHEZ-SOI ?	21
<i>Le logement</i>	21
<i>L'hébergement.....</i>	23
QUESTION 4 : COMMENT ASSURER UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES PERSONNES SANS DOMICILE DANS L'ÉLABORATION DE POLITIQUES DE LUTTE CONTRE « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI »	25
<i>La participation.....</i>	26
QUESTION 5 : DANS QUELLE MESURE LES PERSONNES DOIVENT ELLES POUVOIR ACCÉDER AUX SERVICES POUR LES PERSONNES SANS CHEZ-SOI INDEPENDAMMENT DE LEUR STATUT LEGAL ET DE LEUR CITOYENNETE ?	27
QUESTION 6 : QUELS DOIVENT ÊTRE LES ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE	28
CONCLUSIONS.....	30

PRÉFACE

La lutte contre le sans-abrisme est l'une de mes priorités que je m'efforce de mettre sur la voie du consensus nécessaire à la définition des moyens et des stratégies pouvant mener à des solutions durables.

C'est pour quoi j'ai pris l'engagement d'organiser une Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme.

Ce rendez-vous important dans le programme de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne aura lieu le 9 et le 10 décembre 2010 à Bruxelles.

Dans le cheminement de la construction de ce consensus, je suis conscient qu'un responsable politique doit savoir conjuguer l'optimisme du cœur et le pessimisme de l'intelligence. Le temps d'une Présidence, il est difficile de parvenir à la conclusion d'un vaste chantier.

Affronter seul cette entreprise aurait été une terrible erreur de jugement. C'est pourquoi, j'ai tenu à associer à l'organisation de la Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme, les organisations représentatives des intérêts des personnes vivant ou ayant vécu l'expérience du sans-abrisme. Pour ce faire, je leur ai confiée la réalisation, via un dispositif de recherche-action, une consultation auprès des personnes sans chez-soi sur les thèmes et les questions qui seront débattues et soumises à l'attention du jury pendant les travaux de la conférence.

Entre vos mains, vous avez le fruit de ce travail ardu, consciencieux et respectueux de l'authenticité des propos recueillis par le Front Commun des Sans-Abris et ses partenaires.

J'ai la conviction que ce rapport apportera des éléments pertinents à nos discussions pendant la conférence et au-delà. Il nous éclairera sur le comment comprendre le sans-abrisme, ou le sans chez-soi, tel qu'il est vécu par les personnes qui vivent cette situation injustifiable et intolérable pour le modèle social européen.

Philippe COURARD

Secrétaire d'Etat à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la pauvreté

INTRODUCTION

Dans le cadre du droit au logement et du droit à « un toit au-dessus de sa tête », le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) souhaite mettre l'accent sur l'importance majeure de la prise en considération de la voix des sans-abris eux-mêmes comme condition de base pour résoudre cette problématique tenace, ceci au côté du travail de plaidoyer politique, et de relations établies avec de nombreux partenaires.

Combattre la réalité du sans-abrisme fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté et doit par conséquent être pris en considération à part entière dans les politiques sociales et structurelles. Ceci particulièrement dans les politiques relatives au logement, mais également à la santé, l'éducation, l'accès aux services de qualité, etc.

La participation y joue un rôle fondamental. Le Front Commun la pratique quotidiennement en travaillant avec des personnes qui vivent dans la rue et qui n'ont pas de toit au-dessus de leur têtes, que ce soit de façon transitoire ou permanente.

Le Front Commun permet aux personnes sans-abri de prendre la parole dans des conditions non-contraignantes. Dans un tel rapport de communication, surgissent des aspects qui peuvent sembler un peu étranges aux yeux de la société classique. Mais c'est précisément là que se trouve la force de l'expertise du vécu qui peut alimenter un dossier tel que celui-ci. A partir de ces voix et de ces prises de parole, les véritables « goulots d'étranglement » sont nommés et/ou dénoncés. Ainsi, BAPN et ses réseaux membres peuvent construire et/ou faire évoluer des partenariats afin d'arriver, ensemble avec les sans-abris, à formuler des propositions et recommandations portées par un large réseau.

Pour une vision juste de la réalité, nous invitons le lecteur à endosser « les lunettes » des sans-abris pour lire ce rapport du Front Commun des Sans-Abris et ainsi accepter leur expertise du vécu en en reconnaissant toute la valeur.

Dans l'avenir, BAPN et le Front Commun continueront à porter le contenu de ce rapport et les recommandations qui s'y trouvent au plan politique.

La préoccupation de BAPN pour la réalité du sans-abrisme apparaît déjà dans un dossier intitulé « Accès et exercice des droits au logement en Europe » (mars 2010). Une suite se concrétisera dans le cadre d'un projet commun introduit au niveau européen en matière de sans-abrisme et de logement. Ce projet associe des partenaires belges et d'autres pays européens.

En conclusion, BAPN soutient ce rapport issu de l'expertise des personnes elles-mêmes. Les réponses et recommandations relatives aux six questions énoncées, ont une valeur profondément humaine et réaliste. Il est essentiel que le cœur de leurs problématiques soit ainsi publié et porté vers les responsables politiques qui, trop souvent, reçoivent des rapports conçus et rédigés dans des bureaux bien chauffés.

Christine Mahy
Présidente BAPN

Paul Vaernewyck
Coordonnateur de BAPN

LA POLITIQUE EUROPÉENNE CONCERNANT LES PERSONNES SANS LOGEMENT

■ AGENDA

2007 : la Commission européenne publie une étude intitulée « Mesure du sans-abrisme à l'échelle européenne ». Cette étude vise à identifier des méthodologies et des pratiques afin de développer un socle d'informations indispensable pour mesurer la privation de logement et le sans-abrisme. La même année la France organise la Conférence de Consensus « Sortir de la rue ».

2008 : le Parlement européen adopte une déclaration « Mettre fin à la situation des sans-abri dans la rue » d'ici 2015. La même année, pendant la présidence française, les conclusions de la réunion des ministres du logement et la Table Ronde sur la pauvreté et l'exclusion sociale, la présidence française a demandé une conférence de consensus sur le sans-abrisme au niveau européen.

Une conférence de consensus est un terme utilisé à l'origine par le milieu médical. Il utilise ce genre de conférence pour trancher entre plusieurs traitements proposés et choisir le meilleur pour le patient. Cette méthode a été largement reprise dans les pays anglo-saxons et nordiques sur des sujets de société. En France elle est utilisée pour la première fois en 2007 avec la conférence «Sortir de la rue».

2009 : Il est précisé dans le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale : « Il convient de poursuivre l'action menée pour remédier au sans-abrisme, qui est une forme d'exclusion extrêmement grave. »

Le Rapport conjoint sur la protection sociale et l'inclusion sociale est publié chaque année par la Commission européenne en coopération avec le Comité de protection sociale du Conseil européen. Il s'agit de l'un des traits saillants de la Méthode ouverte de coordination (MOC) dans lequel sont reprises les tendances principales en matière de protection sociale et d'inclusion sociale dans toute l'UE.

La MOC sociale avait sélectionné le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en tant que priorité thématique en 2009. Les États membres ont remis des rapports nationaux sur l'absence de chez-soi et l'exclusion au logement.

2010 : Sur la base de l'analyse de ces rapports, le Rapport conjoint 2010 appelle les États membres à élaborer des stratégies intégrées de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

La Belgique assure la présidence de l'Union Européenne durant le deuxième semestre. Elle organise la « conférence de consensus européenne sur le sans chez-soi » à Bruxelles les 9 et 10 décembre. Le Secrétaire d'Etat belge à l'Intégration Sociale et à la lutte contre la pauvreté, Philippe Courard charge son administration d'organiser cette conférence. Avec le soutien de la FEANTSA.

2011 : Il est prévu un recensement des personnes sans logement dans les états membres.

MÉTHODOLOGIE DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE CONSENSUS SUR LE « SANS ABRISME »

■ LE COMITÉ PRÉPARATOIRE

En janvier 2010 un comité préparatoire, appelé Prep Com est mis sur pied. Parmi ses vingt membres sont représentés les différents secteurs intéressés : sociologues, médecins, administrations, maisons d'accueil. Les personnes sans logement sont représentées par 3 personnes.

La Prep Com se réunit cinq fois depuis janvier 2010, ses tâches sont : a) élaborer des thèmes et des questions ; b) choisir les experts ; c) choisir un jury indépendant.

■ LES EXPERTS

Lors de la conférence, pour chacune des questions, trois experts choisis par la Prep Com seront entendus. Après leur exposé à la conférence dans lequel les experts répondent aux questions, ils seront questionnés par le jury. Les autres personnes présentes peuvent également intervenir.

Peut être désigné expert toute personne ayant des connaissances ou une expérience sur le sujet Il s'agit d'universitaires, de représentants d'ONG et d'autorités publiques. Les personnes sans logement peuvent également être nommées experts.

■ LES QUESTIONS

La conférence de consensus abordera six questions clés relatives à l'absence de chez-soi, sur lesquelles il y a un manque de consensus qui bloque les progrès politiques. Ces questions ont été sélectionnées par le comité préparatoire.

■ LE JURY

Le jury doit, après la conférence, se réunir à huis-clos et atteindre un consensus sur les questions et thèmes abordés. Ce consensus sera publié dans un rapport qui servira de base pour le développement de politiques relatives au sans-abrisme au niveau européen.

Le jury est composé de sept personnes qui ne sont pas actifs dans le domaine de la lutte contre le sans-abrisme mais sont sensibles à ce débat et à y apporter des solutions.

Le rapport du jury sera transmis à la Hongrie qui sera chargée de le diffuser durant les 6 mois de sa présidence de l'UE (premier semestre 2011).

Le rapport du jury sera aussi accessible sur différents sites web.

■ LA VOIX DES PERSONNES SANS LOGEMENT

La participation des personnes sans logement est un élément central de la conférence de consensus. Pour être certain que leur voix soit entendue, le secrétaire d'état Philippe Courard a confié la mission d'organiser une consultation de personnes ayant une expérience d'être sans logement dans l'UE à une plateforme belge, à savoir le Front Commun SDF.

Le choix du Front Commun SDF pour accomplir cette tâche repose sur le fait que celui-ci est un réseau qui a une grande expérience pour :

- récolter la parole des personnes sans logement ;
- faire des analyses et des commentaires percutants;
- formuler des recommandations précises ;
- interpeller les autorités compétentes.

Apprécié par les administrations régionales et nationales, le Front est régulièrement invité à participer à des colloques ou des réunions de travail à tous les niveaux. Il participe à des études universitaires commanditées par le pouvoir politique. Et de façon pertinente et régulière, c'est le Front SDF qui interpelle les autorités publiques et s'invite à leur table, agissant ainsi d'une manière syndicale.

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA CONSULTATION

■ LE FRONT COMMUN SDF

Le Front Commun SDF est une plateforme constituée de plusieurs organisations de base, autogérées par des personnes ayant l'expérience d'être sans logement. Ce réseau s'étend en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles. Les trois organisations principales sont Solidarités Nouvelles (Charleroi), Chez Nous - Bij Ons (Bruxelles) et le DAK (Anvers).

Le Front s'est créé il y a 13 ans lorsqu'un groupe de SDF manifeste dans les rues de Bruxelles, car la loi leur permettant d'avoir des revenus, même sans domicile, n'était ni applicable, ni appliquée. C'est l'occupation du « Château de la Solitude » à Bruxelles et celle d'un ancien bâtiment de logements sociaux à Anvers, par le DAK, qui furent le point de départ du Front Commun SDF.

« Aujourd'hui, nous continuons à relever les vides juridiques qui privent les personnes sans logement de leurs droits et nous menons une réflexion sur les politiques. Nous informons le plus largement possible les personnes concernées de leurs droits exacts. De même, lorsqu'il est flagrant qu'une ville ou qu'un CPAS n'applique pas la loi, nous réagissons collectivement. En effet, bien des administrations publiques refusent d'obéir aux lois, ou mettent tellement de conditions non reprises par la loi, que beaucoup de sans domicile belges se trouvent lésés dans leurs droits fondamentaux. »

Le Front édite en collaboration avec le Service Public fédéral belge Intégration sociale le « guide des sans-abri ». Grâce à cette brochure, les personnes sans logement sont informées des leurs droits et particulièrement sur les services dont les CPAS (Centres Publics d'Action Sociale) sont responsables.

En 2009 Le Front participe à plusieurs enquêtes sociologiques :

- « Enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri » réalisée par l'université d'Anvers et de Liège. Ordonnée par Service Public de Programmation (SPP) Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale.
- « Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté » réalisée par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.
- « La conditionnalité des droits » réalisée par le Collectif Rapport Général Contre la Pauvreté.

■ DAK

L'association DAK (*Dakloze Aktie Komitée* / comité d'action de personnes sans logement) est constituée de bénévoles ayant l'expérience du sans-abrisme. Ses activités se déroulent principalement à Anvers. Son expertise est sollicitée dans toute la Flandre. Son objectif est l'émancipation des personnes pauvres qui vivent en marge de la société ou qui risquent d'y arriver. Elle représente les intérêts des personnes sans logement. Elle est une sorte de syndicat qui offre une aide et un soutien aux plus démunis au niveau juridique, social, santé physique ou mentale. Elle met sur pied des projets concernant les besoins de base : se nourrir, se vêtir, hébergement, culture. DAK travaille souvent en collaboration avec le CPAS et les services. Elle fait partie de différents réseaux : le Collectif Rapport Général sur la Pauvreté, le Front Commun des SDF, Stop Armoede Nu, Le Ministère de la crise du logement et la Plateforme anversoise pour le Logement. DAK participe également à différentes concertations comme le « Straatoverleg », une concertation de tous les travailleurs de rue et « LIDO » (*Lokaal Intersectorieel Drugs Overleg* / Concertation Intersectorielle sur la Drogue).

■ SOLIDARITÉS NOUVELLES

L'association Solidarités Nouvelles a pour objectif d'aider les personnes précaires à contribuer à résoudre leurs problèmes de logements. Elle crée les conditions pour que ceux qui sont exclus de la société puissent retrouver des liens sociaux et devenir acteurs de leur resocialisation. C'est pourquoi elle soutient et suscite le développement et la création de collectifs dans lesquels, les personnes et les familles prennent leur sort en main et luttent ensemble. Solidarités Nouvelles assure le fonctionnement de collectifs Droit au logement (DAL) à Charleroi, Mons et Liège et de comités de résidents permanents sur les lieux destinés normalement au tourisme (camping). Elle suscite la participation des SDF et autres précaires dans des assemblées régulières. Elle interpelle les politiciens grâce à des actions percutantes comme des manifestations, des occupations de logements laissés vides etc.

Solidarités Nouvelles participe plus largement à divers regroupements, en Belgique, comme le Front Commun SDF, le Ministère de la crise du logement etc. Hors frontière elle entretient des relations avec le DAL Français et l'Alliance Internationale des Habitants, ainsi que le Mouvement des Habitants au Brésil.

■ CHEZ NOUS / BIJ ONS

L'association Chez Nous / Bij Ons offre un endroit où l'accueil, la rencontre et la solidarité ont une place centrale. Elle travaille activement avec les groupes les plus marginalisés de la région Bruxelloise. Elle apporte un soutien dans la vie quotidienne de son public cible. Elle offre d'autre part via la permanence sociale une aide adaptée aux personnes rencontrant des problèmes ou ayant des questions diverses. La plupart des questions tournent autour du logement. Les travailleurs de l'association aident les demandeurs à résoudre les problèmes administratifs ou d'ordre juridique, jouent un rôle d'intermédiaire vis-à-vis des tiers, négocient avec les créanciers et assurent le relais vers d'autres services spécialisés.

Chez Nous / Bij Ons travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs de terrain et est représenté activement dans différentes organisations comme le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), le Front Commun des SDF, les réunions régionales des Maisons d'Accueil, et bien d'autres.

■ BAPN

Le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN) est une association nationale. BAPN met tout en œuvre pour lutter contre la pauvreté au niveau national (et européen) et de façon structurelle et ce, en partant des associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole et avec des partenaires de la société civile. BAPN entreprend des actions et formule des recommandations politiques. De cette façon, BAPN essaie de changer les structures sociales, politiques et économiques en vue de rompre le cercle vicieux de la pauvreté. BAPN ambitionne une politique qui est également une politique propice pour les personnes en situation de pauvreté. Une politique qui - à court terme - les aide à surmonter les difficultés dans leur vie quotidienne et qui - à long terme - rend la pauvreté impossible. Par la création d'une image positive et la communication (accentuée annuellement le 17 octobre, la journée internationale de lutte contre la pauvreté), BAPN vise de rompre progressivement l'image stigmatisante des personnes en situation de pauvreté.

BAPN est un organe de liaison et transfère la connaissance qui est présente dans les réseaux et auprès de ses partenaires et les associations où les personnes en situation de pauvreté prennent la parole.

BAPN a comme membres les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté, à savoir les réseaux/partenaires bruxellois (Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté et *Brussels Platform Armoedebestrijding*), flamand (*Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen*) et wallon (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté).

BAPN est également membre d'EAPN, le Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté.

Chez Nous/Bij Ons et Solidarités Nouvelles font parties respectivement du Réseau Flamand et du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, ce qui n'exclut pas qu'elles gardent leur autonomie.

BAPN fait partie d'EAPN (Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté) qui est, depuis 1990, le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est un réseau indépendant d'associations et de groupes engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les états membres de l'Union Européenne.

ORGANISATION DE LA CONSULTATION EUROPÉENNE DES PERSONNES SANS LOGEMENT 2010

■ ELABORATION DE LA MÉTHODE POUR ORGANISER LA CONSULTATION

Le Front élabore une méthode simple afin de récolter dans les de pays de l'UE la voix des personnes sans logement et de la faire entendre à la conférence.

Les éléments pris en compte sont les suivants :

- Dans le cadre du développement de cette méthode, la participation du plus grand nombre possible de personnes sans logement au projet.
- La façon dont les personnes sans logement vont être informées de la conférence et des consultations (réunions).
- L'organisation des consultations (réunions) elles-mêmes.
- La retranscription de la parole des personnes sans logement lors des réunions et des comptes rendus.
- La façon d'analyser ces comptes rendus.

Au cours de ce processus un nombre de propositions seront produites. Les participants au projet en Belgique et dans les pays où se dérouleront les consultations, sont à chaque fois sollicités pour apporter leurs réactions aux propositions produites.

De ces propositions il en ressortira que des réunions doivent être mises sur pied par des organisations locales. « Nous préférons travailler avec des associations autogérées de personnes sans logement, si nécessaire supportées par des organisations professionnelles. Mais si celles-ci ne peuvent pas être trouvées la consultation (réunion) pourrait être organisée par les professionnels. »

L'organisation locale sera chargée de rédiger l'invitation aux réunions. Cette invitation est destinée aux personnes qui ont l'expérience d'être sans logement, leur demandant de participer aux réunions. Elle a pour but d'être largement diffusée aussi bien à travers des réseaux locaux et nationaux, des organisations professionnelles et des associations.

En ce qui concerne les rapports des réunions, il sera noté qui parle, par le biais d'un prénom ou d'un alias. Les mots des participants doivent être retranscrits le plus fidèlement possible.

■ ELABORATION DES THÈMES ET DES QUESTIONS À POSER AUX CONSULTATIONS

L'élaboration des questions à poser à la conférence est une des tâches de la Prep Com. Le 31 Mars 2010, la Prep Com annonce que les questions ne seront prêtes que dans le courant du mois de mai 2010. Afin que le timing de la consultation ne soit pas mis en danger, l'autorisation est donnée au Front d'élaborer lui-même les questions. Les thèmes et les propositions de questions formulés par le Front reflètent les thèmes choisis par le comité préparatoire. Ces questions-là seront posées aux personnes sans logement dans différents pays de l'UE. **La formulation des questions pourra être adaptée par l'organisation locale.**

■ THÈMES

1. Qu'est-ce qu'une personne sans logement ?
2. Quelles sont les solutions à court terme ?
3. Quelles sont les solutions à long terme ?
4. Les migrants
5. L'Europe

■ EDITION D'UN MANUEL POUR LA CONSULTATION

Le 1er Mai 2010, le Front diffuse un texte en 3 langues (français, anglais et néerlandais). Ce texte est un manuel destiné aux partenaires qui organisent les réunions dans différents pays de l'Union. Il informe sur le comment et le pourquoi de la Conférence de Consensus et de la consultation des personnes sans logement. Le texte contient les thèmes et propositions de questions qui en découlent. Il explique la méthode de questionnement et la façon d'utiliser le site. Le timing y est aussi décrit.

■ MIS SUR PIED D'UN SITE

A l'origine, le site www.europeanhomeless2010.eu a été créé par le Front comme moyen de communication interne et comme banque de données accessibles à toutes personnes travaillant sur le projet.

« Puis, nous avons utilisé le site pour contacter des personnes sans logement à travers l'Europe. Nous les avons invitées à participer à la construction du site. Pour ce faire, ils pouvaient nous envoyer des textes, des liens, des commentaires pour compléter ce que nous y avons déjà mis (rapports européens récents, informations, liens vers d'autre site web).

Nous avons publié de courts textes sur notre blog sur des thèmes spécifiques, invitant ainsi, via une autre forme de participation, les personnes sans logement à réfléchir et à donner leur avis. Nous demandions aussi à connaître l'avis des personnes sans logement sur les rapports publiés sur leur pays. »

Lors de la réunion de la Prep Com du 31 mars 2010 différents participants ont exprimé leur inquiétude car le plan de travail convenu ne prévoyait des consultations que dans 5 pays : Le Danemark, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Belgique. Ce qui pouvait être considéré comme un déséquilibre géographique dans la participation au questionnement. La Prep Com donne alors l'autorisation au Front d'élargir la consultation aux autres pays de l'Union, à travers le site.

Dès lors, sur la page d'accueil du site le Front invite les personnes, qui ont l'expérience d'être sans logement, à participer à la consultation. Il est aussi possible d'envoyer des clips vidéo dans lesquels les personnes qui ont l'expérience d'être sans logement répondent à une ou plusieurs des questions.

■ LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE FRONT

« Cette enquête ne peut naturellement pas prétendre à l'exhaustivité. Nous n'étions pas en mesure d'interagir avec des personnes sans logement dans tous les états membres, ni d'échanger avec elles ou poser nos questions dans chacune des langues officielles de l'Union. Notre travail a cependant recueilli des éléments très utiles et pertinents qui contribueront certainement à la discussion lors de la conférence. »

LES CONSULTATIONS

Les consultations se déroulent finalement dans 8 pays membres - Allemagne, Belgique, Danemark, Ecosse, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas - , ainsi que sur le site. 225 personnes y participent.

■ LES COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PARVIENNENT AU FRONT

Durant les mois de juillet et d'août 2010, les comptes rendus des consultations des différents pays de l'Union Européenne parviennent au secrétariat du Front. Les comptes rendus sont écrits dans différentes langues : le français, le néerlandais, l'anglais, l'allemand, le hongrois et le danois.

■ REDÉFINITION DES THÈMES

Lors de la lecture des comptes rendus le Front constate que les questions varient de pays à pays et que les réponses reprennent plusieurs thèmes à la fois. Cela s'explique car dans son manuel pour organiser les consultations, le Front laissait le choix aux partenaires d'utiliser l'une ou l'autre des questions proposées, et même le choix de les adapter.

Ce que disent les personnes sans logement a conduit à redéfinir les thèmes de la façon suivante :

1. La situation des personnes sans logement
 - Le rejet et l'exclusion
 - Le manque d'hygiène et de sécurité
2. Le pourquoi et le comment
 - La rupture des liens familiaux
 - La perte de travail
 - Les problèmes de santé et de dépendance
3. Les solutions
 - L'accès au logement
 - L'accès à l'hébergement
 - La prévention
 - L'accompagnement
 - La participation
 - L'accès au travail
 - L'obtention des droits
 - L'accès à l'éducation
 - L'accès aux soins de santé
4. Les migrants
5. L'Europe

RÉPONSES AUX 6 QUESTIONS QUI SERONT POSÉES À LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE CONSENSUS SUR « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI »

Lors de la Perp Com du 6 juin 2010, sont décidées les 6 questions qui seront soumises à la « conférence de consensus sur le « sans chez-soi », les 9 et 10 décembre à Bruxelles.

■ QUESTION 1 : QUE SIGNIFIE « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI » ?

→ Chez-soi est synonyme de logement comme il est exprimé dans le « droit au logement ».

C'est à dire un lieu où non seulement les besoins élémentaires comme l'hygiène et la sécurité peuvent être assurés et où la personne est chez elle, mais aussi un lieu dont elle est propriétaire ou locataire.

→ La personne sans chez-soi est une personne sans logement.

Cela peut être une personne qui est à la rue, qui loge temporairement chez des amis, qui est en hébergement.

→ L'absence de chez soi est égale à l'absence de logement.

C'est une situation dans laquelle on est exclu de la société et où l'on est tenu personnellement responsable de la situation dans laquelle on se trouve.

■ L'ABSENCE DE LOGEMENT ENGENDRE DIFFÉRENTS SENTIMENTS

→ Exclusion

C'est l'exclusion sociale totale.

Je me définis moi-même. J'ai le sentiment d'être un fardeau pour la société. C'est un coût social absurde. Cela coûterait moins cher à la société si j'étais mieux intégré.

L'exclusion sociale peut frapper l'enfant ou un des parents ayant subi un divorce ou séparations avoir un traumatisme grave (mensonge, renvoi d'un foyer parental, aliénation parental) peut interdire le jugement de sa famille. Qui peut provoquer l'exclusion de lui-même de la société, se sentant différent des autres. Cela peut être le résultat de la discrimination. (2 c).

→ Sentiment de culpabilité

C'est parfois mieux d'être mort que sans-abri.

Etre sans emploi et sans domicile fixe, vous êtes une nullité complète, comme si le monde s'était arrêté avec vous.

→ Sentiment d'invisibilité

Le problème, c'est comme s'il n'existait pas. Il n'existe que quand quelqu'un meurt.

→ Perte de confiance en soi

Quand on est sans domicile, on a une perte d'identité, de parole, on perd confiance en nous et on ne fait rien pour nous aider à retrouver confiance en nous.

C'est ce qu'il peut arriver de plus grave à quelqu'un. Tu n'es pas seulement touché émotionnellement mais tu perds confiance en toi et dans les autres Tu penses que tu ne peux plus faire confiance à personne et comme ça la société te repousse parce que tu ne peux pas t'y intégrer

Etre sans logement, ça veut dire qu'on a tout perdu, tout ses actifs ses droits élémentaires de citoyen européen belge. On ne sait pas où aller à la toilette, se laver. On ne mange pas à sa faim. On est abandonné par tout le monde (famille, institution, CPAS). On ne sait pas 2 heures avant si on va avoir une place pour dormir ou un bol de soupe. C'est le regard des gens, le manque de solidarité totale.

■ L'ABSENCE DE LOGEMENT ENGENDRE DES CARENCES

→ Le manque d'hygiène et de sécurité

Avoir une maison signifie possibilité d'hygiène mais aussi une sorte de refuge, une île où s'enfermer heureux quand vous ne voulez pas être parmi tout le monde. Un abri contre le mauvais temps ou si on est malade, juste un peu de fièvre.

Ne pas avoir une habitation fixe ne peut pas satisfaire de nombreux besoins de base tel que sommeil, repos, garde des biens, se laver, protéger la vie privée et la sécurité.

La nuit c'est un autre monde, surtout pour une femme. La nuit dehors ça devient la maison pour une femme. C'est très dur pour une femme de dormir dehors par rapport à un homme. Elle est plus exposée aux violences (vol, racket, trafics pour avoir de l'argent, crimes, délinquance...).

Etre sans logement c'est être sans aucune protection.

Cela veut dire ne pas dormir, manger, se soigner correctement, cela veut également dire être exposé aux dangers (alcool, drogue, violence...) Ne pas avoir de « chez soi » c'est n'avoir ni intimité ni vie privée.

■ DE MULTIPLES CAUSES ONT POUR EFFET L'ABSENCE DE LOGEMENT

→ La rupture des liens familiaux

Les enfants, les jeunes, qui ont quitté la maison ou qui ont été mis hors de leur foyer par leurs parents, se retrouvent dans la rue.

Le nouvel ami de ma mère voulait que je sorte de la maison.

Je vivais avec ma famille jusqu'à la rupture, je suis restée avec des amis et puis je me suis retrouvée à la rue.

En cas de divorce, il arrive qu'un l'un des conjoints se retrouve également dans la rue. Cela concerne aussi bien les femmes que les hommes.

Quand il y a des divorces, la plupart du temps, ce sont les hommes qui gardent l'appartement et les femmes qui se retrouvent dehors et vont dans les foyers (en Centre d'Hébergement d'urgence, en CHRS etc.).

Lorsque l'union conjugale était rompue, j'ai quitté ma copine et mes enfants pour la rue.

→ La perte de travail

La plupart des personnes qui sont sans abri n'ont pas de travail ou c'est suite à une perte de travail, ensuite elles perdent leur appartement et se retrouvent alors dans la rue.

J'ai perdu mon travail à cause de problèmes, je n'avais plus d'argent, je suis allé vivre dans ma voiture.

J'ai fait des erreurs personnellement, mais la perte d'emploi a été le coup fatal. De plus j'ai été licencié à un âge avancé.

→ Les problèmes de santé mentale et de dépendance

J'ai été pratiquement chassé après avoir avoué ma dépendance. Tout mon argent allait dans l'alcool et les stupéfiants.

Si tu as des problèmes de dépendance ils s'aggravent quand tu te retrouves sans logement.

Je vivais avec mon père et mon frère. Mon père est un alcoolique sévère, il nous a jetés dehors plus d'une fois. J'en ai eu marre et c'est moins pire dans la rue.

Etant personnes sans logement nous avons presque tous d'une manière ou d'une autre quelques problèmes psychiques.

■ QUESTION 2 : METTRE UN TERME À « L'ABSENCE DE CHEZ SOI » : UN OBJECTIF RÉALISTE ?

→ Mettre un terme à « l'absence de chez soi » est un objectif réaliste si la lutte politique pour l'accès au logement est menée dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Les personnes sans logement sont d'abord des personnes pauvres. La seule chose qui les distingue des autres personnes pauvres est le fait qu'ils ont perdu leur logement. Les causes qui engendrent l'absence de chez-soi sont les mêmes que celles qui engendrent la pauvreté.

Les personnes sans logement sont banalisées, ce sont les anciens pauvres, maintenant il y en a à tout les coins de rue. Arrêtez de mettre une image négative de la personne sans logement.

Arrêter la pauvreté est la cible principale.

→ Le fondement de cette politique préventive, contre la pauvreté et l'absence de chez soi, doit être l'exécution de droits sociaux, repris dans la charte européenne des droits sociaux fondamentaux, afin d'assurer l'accès égal à l'éducation, la santé, le travail et le logement.

■ LES SOLUTIONS

→ L'accès à l'éducation

L'enseignement doit être gratuit pour tous dès 3 ans et ce jusqu'au terme de l'obligation scolaire. Des mesures, pour les personnes les plus démunies, doivent être prises ensuite pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur ou à une formation. L'enseignement doit être de qualité pour tous indépendamment du statut social. Il doit veiller à valoriser les compétences des jeunes, et les guider vers un métier.

Il y a des adolescents qui passent des années dans la rue. Le rôle des parents est d'éduquer leurs enfants, de ne pas les laisser, d'éviter qu'ils se retrouvent à la rue. Il faut encadrer les jeunes jusqu'à ce qu'ils deviennent adultes. Il faut valoriser leur compétences, les guider pour qu'ils trouvent un métier qui leur plaisent.

Je n'ai jamais eu la chance de recevoir un enseignement de qualité, nous n'avions pas les moyens à la maison. Nous n'avions pas les moyens non plus d'aller en vacances, ou de faire une activité culturelle.

Je ne peux pas répondre à la question sur l'Europe. Pour moi c'est une question difficile et ça me fait sentir idiot. Je ne suis pas sûre de savoir ce qu'est l'UE, j'ai été absente presque les deux dernières années d'école et à la maison on n'avait pas de journaux.

→ L'accès au travail

L'inclusion d'une personne pauvre passe par le travail, même via un investissement comme bénévole.

La seule façon de résoudre la situation des sans-abri est le travail, parce que l'inclusion ne se fait que par le travail.

Je suis allée de foyer en foyer d'accueil, ensuite j'ai travaillé bénévolement au Petit Rien et j'y travaille toujours.

Le salaire minimal doit être augmenté pour motiver les personnes pauvres à aller vers le travail.

Pour diminuer la pauvreté, si le gouvernement augmentait le salaire minimum, il y aurait plus de gens qui aurait envie d'aller travailler et gagnerait plus d'argent.

Le marché du travail doit être rendu accessible aux plus démunis. Il faut une politique de discrimination positive pour que ce marché du travail soit accessible à ces personnes.

La municipalité devrait protéger ceux qui sont à risque, ne pas faire des affaires mais aider les chômeurs. La Province et la Commune devraient faire des contrats avec des entreprises pour engager un pourcentage de chômeurs qui sont dans les dortoirs.

Lorsqu'une personne perd son travail, il faut veiller à ce qu'elle puisse continuer à payer son logement. Et cela par un système adéquat de revenus de remplacement couvrant réellement et durablement les frais de location d'un logement.

Il est très difficile d'obtenir et surtout de conserver un emploi si on n'a pas de logement.

C'est un cercle vicieux, sans logement, pas de travail. Pas de travail, pas d'argent donc pas de logement. C'est le chat qui se mange la queue.

Je ne peux pas trouver un travail ou aller à l'école parce que je ne sais pas d'un jour à l'autre où je serai.

→ L'accompagnement

Comme beaucoup de personnes extrêmement pauvres les personnes sans logement ont souvent besoin d'un accompagnement intensif. Il ne faut pas en faire pour cela une « catégorie spéciale ». Cela augmente l'exclusion sociale.

L'accompagnement doit être individualisé

Certes il est utile qu'un réseau qui accompagne les gens, mais pour chaque personne il faut des interventions différentes.

L'accompagnement doit être réalisé par une personne compétente, capable d'empathie et ayant des connaissances de la rue.

Il faudrait un accompagnement intensif, que cette personne qui t'accompagne soit comme un ami. Si tu vas dans un service, n'importe lequel tu dois raconter ta vie, si quelques jours plus tard tu vas dans un autre service tu peux de nouveau raconter ta vie. A la fin tu en as assez et tu essayes alors de te débrouiller autrement. Si tu es bien accompagné, tu ne devrais plus devenir une personne sans logement.

Il faut que la formation des travailleurs sociaux ne soit pas seulement théorique mais avec des stages pratiques avec des gens en difficultés, avec le sens des responsabilités, du sérieux, de l'humanité, une grande capacité d'écoute. Ils doivent avoir une réponse immédiate.

L'accompagnement doit se poursuivre même quand la personne a retrouvé un logement. Ceci afin d'éviter que cette personne ne perde son logement.

Il ne suffit pas de sortir d'une maison d'accueil, on reste sur le fil quand on a réintégré un logement. Les problèmes recommencent, les huissiers, les factures redoublent et remettent en péril le nouveau logement. Il faudrait qu'il y ait un accompagnement pour pouvoir conserver tranquillement ce logement. Il y a un travail énorme à faire pour que cette personne retrouve sa place dans la société.

Un suivi permettrait de ne pas retomber dans la rue ou dans un foyer surtout quand on n'a pas de parents.

L'accompagnement peut être suggéré mais ne peut pas être obligatoire.

Un suivi pour éviter de faire les mêmes erreurs. Un suivi mais pas une mainmise sur la vie privée des gens.

Un travail de suivi et d'accompagnement doit être proposé à toute personne qui rencontre des difficultés. Certes, cela dépend entièrement de la volonté de la personne. Pour certains il est indispensable, pour d'autres il est insupportable.

→ L'accès aux soins de santé

L'accès aux soins de santé ne peut pas être conditionné. Il doit être le même pour tous, indépendamment de la situation de vie de la personne.

Il aurait fallu que j'arrête la came et que je trouve un boulot.

Ce serait plus bénéfique pour moi si je pouvais être soigné mentalement. Cela exige une recommandation du médecin, c'est cher et aussi une longue attente.

→ L'obtention des droits

Les personnes pauvres doivent être informées de leurs droits afin de pouvoir les faire valoir. L'accès aux droits ne peut pas être conditionné, à tel point qu'ils deviennent inaccessibles.

Il faut arrêter les CPAS qui gèrent comme ils en ont envie et les obliger à appliquer les lois au niveau fédéral et non plus à les interpréter.

Je ne connais pas tout mes droits (on est si mal renseigné). Même les droits que je crois avoir, la police les bafoue très souvent et ne veut pas me les reconnaître ces droits élémentaires.

Il est très difficile pour les personnes sans ressources de s'en tirer, car elles ne connaissent pas les lois qui doivent être appliquées.

Sans adresse de référence, on n'a droit pas de droits. On devrait pouvoir se référencer à un CPAS mais celui-ci est octroyé au compte goutte, selon la bonne volonté des travailleurs sociaux. On nous prive de ce droit.

■ QUESTION 3 : LES APPROCHES POLITIQUES DIRIGÉES VERS LE LOGEMENT CONSTITUENT ELLES LES MÉTHODES LES PLUS EFFICACES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ABSENCE DE CHEZ-SOI ?

→ ☒ L'approche politique dirigée vers l'application du « droit au logement » est la méthode la plus efficace de prévention et de lutte contre l'absence de chez-soi. Ce droit qui se trouve dans la charte des droits fondamentaux européens est devenu juridiquement contraignant par le traité de Lisbonne. Pour mettre le « droit au logement » en application il est nécessaire de rendre possible l'accès aux logements aux personnes pauvres.

■ LE LOGEMENT

L'accès au logement ne peut pas être conditionné.

La maison est un droit pour tous qui ne devrait jamais être mis en question.

Le droit au logement ne peut pas être remis en question, il ne peut être qu'amélioré. Il ne faut pas y mettre de conditions, ne pas en faire un parcours d'obstacle avec des procédures administratives incroyables, qui sont souvent inutiles,, destinées à perdre du temps et à dissuader les personnes sans logement.

Les personnes sans logement veulent toutes retrouver un logement. Aussi bien pour les personnes qui vivent dans la rue que celles qui sont en hébergement.

Ceux qui sont sans-abri ne dorment pas nécessairement dans la rue, mais ils sont toujours à la recherche d'un lieu.

Pour que les personnes pauvres puissent avoir accès à un logement le prix des locations doit devenir abordable. Le prix des loyers doit être réglementé.

Il n'y a pas assez de logement et surtout pas assez de logement à un prix abordable. Il y a très peu d'aide pour trouver un logement. Les services existants sont à capacité maximum et n'atteignent pas tout le monde.

Ici en Hongrie même les gens qui ont les moyens ont du mal à ce loger. Alors que peut espérer quelqu'un comme moi.

Ils faudrait faire quelque chose au niveau des propriétaires. En 10 ans les loyers ont doublé. Le loyer doit représenter un tiers des revenus. On a 725€ donc ça fait 250€ pour un loyer.

Ma fille aurait retrouvé très vite un logement si les prix en étaient abordables. Ce qu'il faut c'est arrêter la spéculation sur le prix du logement.

Une politique de construction de logements sociaux doit être mise sur pied et associée à des sanctions en cas de non respect des quotas imposés par le gouvernement.

C'est un cercle vicieux, tu as des revenus très bas donc tu dois louer chez les marchands de sommeil et naturellement tu as une mauvaise habitation.

On devrait passer en priorité pour les logements sociaux puisqu'on est à la rue et qu'on est dans l'urgence d'un toit. C'est nous qui demandons de l'aide, pas les politiciens.

Les autorités doivent organiser la réquisition des bâtiments vides pour en faire des logements. La rénovation de ces bâtiments pourrait être réalisée par des personnes pauvres dans des projets d'insertion, d'apprentissage et de travail.

Il manque aussi de détermination politique pour faire que tous ces bureaux vides et ses espaces vides au dessus des commerces puissent être transformés en logement.

La ville pourrait saisir la multitude de maisons et appartement que beaucoup de gens riches laissent vides, peut être depuis des années.

Les politiques devraient aller chercher les gens à la rue et leur dire : « Là il y a un bâtiment à rénover (travail proposé aux personnes sans logement) et vous faites les travaux et aurez un logement ».

Il faut créer plus de logements et restaurer ceux qui sont là mais qui ne sont pas utilisables. Ainsi on fournit du travail et on augmente les logements.

Il faudrait offrir des logements inoccupés (notamment des logements publics) et donner aux personnes sans logement, le cas échéant, la possibilité de les restaurer. Cela peut remédier aux problèmes de ces personnes mais surtout les responsabiliser.

Les personnes qui préfèrent vivre en communauté doivent pouvoir le faire. Différentes formules de logements solidaires sont possibles, où chaque personne ou famille, possède son propre logement et où il y a des espaces communs, comme la cuisine et salle de séjour. Mais ils ne peuvent pas servir à loger les indésirables loin de leur lieu habituel de résidence.

Je vis dans une habitation temporaire avec ma propre toilette mais une cuisine commune. Une manière de vivre qui convient à mon tempérament, mais certainement pas pour tout le monde.

→ Aussi longtemps qu'il n'y a pas un accès au logement, il faut offrir un hébergement décent à tous ceux qui ont perdu leur logement.

■ L'HÉBERGEMENT

L'hébergement doit se conformer à des normes minimales européennes. En premier lieu, la dignité humaine et le besoin d'intimité doivent être pris en considération. Les dortoirs ne correspondent donc pas à ces conditions.

J'ai du rester dans un hôtel, sale, où il n'y a pas de possibilité de cuisiner ou de laver son linge. Je suis aussi restée dans un hôtel pour femmes où il y avait 3 toilettes pour 73 femmes. Cet hôtel était infesté de fourmis et de puces. Cela sentait les égouts.

Pour moi le logement est important parce que dans un dortoir, il n'y a pas de véritable vie privée. Vous ne pouvez pas dormir, ni vous confier à un horaire.

La communauté s'est bien mais un homme pour être un homme a besoin de sa vie privée.

Je n'aime pas l'idée d'être confiné dans une maison avec d'autres personnes sans logement. Qui sont-ils ? Je ne les ai pas choisis moi. Même à la gare ils essaient toujours de me voler. Comment faire alors si on est dans une maison où nous sommes forcés de vivre ensemble.

Il faudrait un vrai logement pas un lieu en dortoir où tout est difficile.

L'hébergement ne peut pas être conditionné.

Je n'ai reçu aucune aide, j'en avais demandé mais j'ai du dormir dans la gare parce que je n'acceptais pas le programme proposé par le travailleur social.

J'ai été mis à la porte du dortoir en juillet parce que je n'avais pas suivi le chemin officiel. Il s'agit d'un chantage psychologique.

Les personnes qui perdent leur logement devraient pouvoir rester dans leur propre région. Chaque pays de l'Union européenne devrait obliger les communes à organiser l'hébergement par région ce qui diminuerait l'attrait vers les villes où les structures d'hébergement sont plus présentes.

J'ai été déplacé dans un nouveau coin et je trouve ça très dur. Les transports coûtent cher alors je ne peux pas rendre visite à mes amis.

Il faut surtout un hébergement où l'on peut résider pendant une période suffisamment longue pendant laquelle un accompagnement vers le logement, les soins de santé et l'accès voire le maintien au travail est réalisé. Cependant cette période doit être limitée. Les autorités doivent pouvoir garantir l'accès à un logement durable et en autonomie dans un certain délai.

Je suis utilisateur de service. Pour moi c'est une préparation pour aller vivre tout seul.

Pour moi, la communauté est le meilleur endroit parce que les dortoirs c'est comme à la rue.

Il faudrait plus de centres de crise où tu peux rester 3 à 4 semaines. Là on règle les formalités pour aller dans un autre endroit d'accueil où tu peux rester entre 3 et 6 mois en attendant d'avoir un appartement social à condition que tu acceptes d'être accompagné.

Plus de maisons avec de l'aide à domicile, pas de foyers.

L'abri de nuit, où l'on doit se présenter pratiquement quotidiennement, ne peut servir que pour faire face à l'urgence.

Il y a des gens qui sont dans les dortoirs pendant 20,30 ans.

→ Tout doit être mis en œuvre pour que les personnes pauvres ne perdent pas leur logement. Des mesures préventives à cet effet doivent être prises.

Il serait bon de mettre en place un système d'alarme en cas de non paiement du loyer. Ce qui éviterait un grand nombre d'expulsion.

Il est clair qu'un travail de prévention est plus que nécessaire. Il s'agit d'intervention des spécialistes dès que l'on constate des difficultés financières telles que retard de paiement des factures ou des charges (loyer, électricité,...).

Ce qui m'a aidé c'est l'asbl Fondamentalee qui travaille sur la prévention, soutient à l'emploi, et renforce les mesures spécifiques qui vont vraiment au fond de ce que sont les vrais problèmes.

Pas d'expulsion sans relogement adapté..

■ QUESTION 4 : COMMENT ASSURER UNE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE DES PERSONNES SANS DOMICILE DANS L'ÉLABORATION DE POLITIQUES DE LUTTE CONTRE « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI » ?

→ Pour assurer une participation significative des personnes sans logement au niveau européen, l'Europe devrait soutenir la création d'un réseau européen de personnes sans logement qui ferait partie des réseaux de participation des personnes pauvres.

Puisque la problématique des personnes sans logement est celle des personnes extrêmement pauvres, pour être significatif, représentatif et effectif, un réseau européen de personnes sans logement devrait faire partie des réseaux de participation des personnes pauvres,

A ce réseau européen pourraient adhérer toutes les personnes sans logement et toutes les organisations de personnes sans logement, de tous les pays de l'Union Européenne, qui le souhaitent. Sans distinction. Aussi bien les personnes qui sont à la rue, celles qui logent temporairement chez des amis que celles qui ont trouvé un hébergement dans les services.

Un réseau européen de personnes sans logement devrait pouvoir représenter les personnes sans logement à toute concertation, dans tous les domaines qui les concerne.

Il est judicieux d'impliquer les utilisateurs de services dans les solutions politiques, tant qu'on n'est pas impliqué, on n'arrivera jamais à participer aux débats.

Les personnes sans logement devraient être impliquées. Il faut aussi leurs faire savoir à temps les diverses décisions ou les lois adoptées et pas seulement leurs dire ce qu'ils doivent faire. Il faut faciliter les procédures, ne pas demander une multitude de documents, que les personnes sans logement ne savent pas où se procurer et qui sont ensuite lus par n'importe qui.

→ L'Europe devrait aider les autorités locales qui soutiennent les initiatives de participation des personnes sans logement.

■ LA PARTICIPATION

Une expression dit : " seul celui qui porte des chaussures peut sentir où cela fait mal", c'est pourquoi les personnes sans logement devraient être impliquées dans les décisions concernant leurs problèmes.

Les personnes qui ont l'expérience d'être sans logement pourraient informer les personnes sans logement de leurs droits et les accompagner auprès de différents services d'aide sociale et dans les démarches à effectuer.

Il y a des gens qui arrivent dans la rue, ils ne savent pas où s'adresser, ils ont la plupart du temps des explications par des gens qui sont eux-mêmes dans la rue, pas par les institutions.

Je parle tout les jours avec des personnes sans logement et aussi avec des gens de Sand qui utilisent ma connaissance.

Les problèmes ne sont pas résolus par le haut mais par des dialogues avec les utilisateurs de service et le personnel.

Ils peuvent inviter les personnes sans logement à s'impliquer dans les domaines les concernant.

Dans le centre d'accueil où je vis, je suis chef de quartier. J'entraîne d'autres locataires à participer, il se passe pas mal de choses.

Les organisations locales autogérées de personnes ayant l'expérience d'être sans logement devraient être représentées dans tout ce qui les concerne. Les personnes sans logement veulent avoir des représentants qui défendent leurs intérêts et œuvrent politiquement auprès des différents niveaux de pouvoir pour améliorer leur situation.

Une solution est de créer des conseils d'habitants, de service, de 25 personnes environ qui sont représentées par deux des leurs.

Il faut que les personnes sans logement soient représentées dans les instances de droit commun (Conseil Général, Pole emploi, commission Droit Au Logement Opposable, Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation, MDPH, Centre Communal d'Action Sociale...).

Il faut une représentativité aux Conseils d'Administration des associations et des fédérations.

Il faudrait créer une instance nationale décisionnaire, militante, indépendante pour fédérer les instances de représentation des personnes accueillies.

■ QUESTION 5 : DANS QUELLE MESURE LES PERSONNES DOIVENT ELLES POUVOIR ACCÉDER AUX SERVICES POUR LES PERSONNES SANS CHEZ-SOI INDÉPENDAMMENT DE LEUR STATUT LÉGAL ET DE LEUR CITOYENNETÉ ?

→ Tout personne résidant dans l'Union Européenne, qui, pour quelle que raison que ce soit, se retrouve démunie et sans logement dans un autre pays de l'UE, doit pouvoir accéder aux aides sociales et aux mêmes structures locales d'urgence et d'hébergement.

Je sais que beaucoup d'étrangers viennent travailler ici, mais sont mal traités et finissent dans le travail au noir ou des choses illégales. Je crois que dans l'Union Européenne ils doivent être traités avec une égale dignité dans tous les pays.

J'ai entendu dire que c'est mieux en Belgique, en France et en Allemagne.

Les personnes sans logement de l'UE doivent avoir les mêmes droits que les personnes sans logement danoise.

→ Il faut créer un fond social européen auquel tous les pays de l'Union Européenne participent. Il permettrait aux autorités locales de venir en aide et d'offrir un hébergement aux migrants de nationalité européenne qui se retrouvent, démunis et sans logement, dans un autre pays de l'UE que le leur.

Il est difficile de garantir l'égalité des droits aux migrants lorsque les ressources sont déjà maigres pour les nationaux. Les conflits raciaux deviendront de plus en plus sévères en proportion de l'épuisement des ressources.

Le Danemark tout seul ne peut pas supporter toutes les personnes sans logement, je ne suis pas content d'être envahi par les personnes sans logement de toute l'Union Européenne.

Il faut d'abord prendre les belges en charge, les européens et ensuite les étrangers en dehors de l'Europe.

Si mon pays est incapable de résoudre les problèmes de ses propres concitoyens SDF, va-t-il pouvoir aider d'autres citoyens européens ? Il me semble logique que chacun commence par « balayer devant sa porte ».

Il n'y a pas assez de logements pour les personnes sans logement dans notre ville, pour permettre aux autres personnes sans logement de l'UE d'entrer dans le système empire la situation.

Il faut voir qui sont les personnes sans logement en situation légale, les autres doivent être refoulés. Là où j'habite il y a une sorte d'obligation sociale, c'est un système qui fait fuir beaucoup d'étrangers sans logement, ils trouvent un autre endroit où ils peuvent s'adapter plus facilement.

■ QUESTION 6 : QUELS DOIVENT ÊTRE LES ÉLÉMENTS D'UNE STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE « L'ABSENCE DE CHEZ-SOI » ?

→ Définition du terme « logement » et du terme « personne sans logement »

Il serait urgent que tous les pays européens aient la même définition pour personne sans logement.

→ Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale par la mise en œuvre des droits sociaux fondamentaux.

Il faudrait garantir les droits fondamentaux à tous les européens

La réalité justifie que l'UE ne possède pas de moyen pour forcer ses Etats membres à mettre en œuvre une politique sociale. Néanmoins, une véritable application de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales garantira le respect des droits fondamentaux des citoyens européens.

Comme certains Etats membres ne manifestent pas assez de volonté politique vis-à-vis des personnes sans logement c'est à l'UE d'agir. Elle peut élargir ses interventions dans le domaine social via les subventions et aides qu'elle attribue aux associations.

→ Mise en œuvre du droit au logement.

L'Union Européenne devrait encourager les pays à construire davantage de logements pour les nécessiteux.

Par la voie législative, en adoptant les mêmes lois partout.

Le droit à une maison est un droit pour tous. Ce droit devrait être reconnu dans tout les pays de l'Union.

L'Union européenne s'est bien occupée de privatiser les postes, l'électricité, les trains. Pourquoi ne pourrait-elle pas s'occuper du logement. Elle pourrait obliger les communes à posséder autant de logements sociaux par nombre d'habitants; elle pourrait donner plus d'aide pour que les loueurs de sommeil puissent mettre leur logement en règle, et éviter ainsi de devoir vendre ou détruire au profit de certaines grosses sociétés. Quand l'Europe donne des aides pour moderniser des villes, elle peut obliger de construire un certain nombre de logements à bon prix.

→ Promouvoir la participation des personnes sans logement.

Pérennisation de la conférence de consensus afin de suivre les retombés de résultat : être associé à l'évaluation et en être aussi les protagonistes.

→ Droit à la migration et à l'errance et à une pièce d'identité.

L'UE ne doit pas seulement permettre à tous de voyager là où ils veulent, il faut qu'il y ait un changement dans les droits.

L'Europe s'est construit sans social. Elle pourrait ouvrir ses frontières aux droits pour les européens. Les 3 premiers mois que tu es en Belgique tu es considéré comme touriste et donc tu n'as aucun droit social.

L'Europe doit obliger la libre circulation des pauvres. Actuellement, il n'y a que si tu as un travail déclaré dans un pays que tu peux rester. Tous ces Roumains, Polonais, Français qui sont ici et qui n'ont pas de travail déclaré, ils n'existent pas. Ils n'ont aucun droit. pourquoi ??? Ce sont des européens à part entière. Ils devraient avoir des droits comme tout le monde, mais alors, ça doit être leur pays qui paye, pas surcharger nos CPAS en Belgique.

CONCLUSIONS

Toutes les personnes sans logement veulent retrouver un chez-soi, un logement, dans le vrai sens du terme. Les témoignages de toutes les personnes qui ont participé à la consultation, dans 8 pays de l'UE, vont dans le même sens. Toutes les personnes, sans logement et à la rue, ou celles qui sont en hébergement de transit, ou encore celles qui résident temporairement chez des amis, expriment ce même désir : avoir un endroit à soi, un chez-soi.

Comme solutions préventives, pour ne pas perdre son chez-soi, son logement, et comme solutions pour retrouver un logement, les personnes sans logement préconisent avant tout que les loyers soient abordables. L'accompagnement, est souvent vu comme essentiel.

Le « logement d'abord » est une piste qui préconise l'accès immédiat à un logement stable pour les personnes sans logement, répondant ainsi à des multiples problématiques sans que celles-ci soient obligées de passer par différents dispositifs d'accueil et d'habitations temporaires. Cette option politique pourrait permettre d'atteindre l'objectif évoqué au niveau européen qui vise à mettre un terme au « sans-abrisme de rue ». Cependant, des investissements considérables doivent être consentis pour construire des logements et pour permettre l'implémentation de l'aide et l'accompagnement nécessaire à cette approche. Autrement, le risque de ne toucher qu'un nombre restreint de personnes sans logement qui se trouvent, aujourd'hui, dans des endroits publics et semi publics, comme les gares, en attente d'un logement, restera trop important. Les personnes non touchées risquent de disparaître de la place publique sans avoir pu être aidées. Par ailleurs l'investissement principal dans des actions qui ciblent les personnes sans logement qui se trouvent dans l'espace public défavorise ceux qui ne le sont pas.

Trop souvent la sécurité des usagers des espaces publics et semi publics est évoquée pour justifier des actions dont le but est de finalement vider ces espaces de « potentiels suspects ». Il est naturellement primordial que la sécurité puisse être assurée, mais cela ne peut pas être aux dépens de personnes qui sont très souvent considérées comme des nuisances dont il faut se débarrasser alors que ces personnes n'ont commis aucun crime ou délit.

Continuer et intensifier le travail dont le but est de mettre fin à la pauvreté et à l'exclusion sociale, constitue la seule voie valable, pour mettre fin à l'absence de chez-soi.

Il faut rappeler avec force, pour ne pas permettre de l'oublier ou de le perdre de vue, que le but final du projet Social Européen est la construction d'une société basée sur l'accès et l'exercice des Droits Humains Pour et Avec Tous.

Pour atteindre cet objectif juste et ambitieux, toutes les autorités à tous les niveaux de pouvoir, ont la responsabilité de faire le maximum pour appliquer des lois et réglementations qui garantissent l'accès et l'exercice des droits sociaux fondamentaux, comme l'accès et l'exercice aux soins de santé, à l'éducation, au travail et au logement.

Trop souvent des conditions imposées ou inadaptées, réduisent ou empêchent l'accès et l'exercice de ces droits, en particulier à ceux qui en ont le plus besoin. Les décideurs doivent avoir la volonté de résoudre cela. Personne ne dit qu'il est facile d'atteindre cet objectif de Justice Sociale par la construction d'une Europe qui repose sur les Droits. Toutefois par des choix judicieux et une attitude volontariste, c'est possible.

Conscient du fait que récolter les fruits de l'accès et l'exercice des Droits Pour Tous se verra sur plusieurs générations, il est indispensable de poser des choix ciblés et de réaliser des investissements considérables sans plus attendre.

Se refusant de sombrer dans le pessimisme, les personnes sans logement veulent continuer à y croire. Il est de la responsabilité des acteurs politiques de les entendre, de les associer, et d'agir judicieusement, concrètement et vite.

Cette étude indépendante a été commandée par le Service Public Fédéral de Programmation - Intégration Sociale dans le cadre de la Conférence européenne de consensus sur les sans-abrisme, un événement organisé sous l'égide de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne (UE) au cours du second semestre de 2010. Il ne représente pas nécessairement les vues du gouvernement belge.

